BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

437 563 299 RCS Bourg-en-Bresse.
CHOSALLAND 01.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : 257, Route de Bourg, 01120 Pizay.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Villars les Dombes du 29 juillet 2021, la société CHOSALLAND 01, Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 257, route de Bourg, 01120 PIZAY, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro 437 563 299 RCS BOURG EN BRESSE, et la société GIRARD, Société par actions simplifiée au capital de 136 000 euros, dont le siège social est ZAC de la Tuilerie, 01330 VILLARS LES DOMBES, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro 767 200 652 RCS BOURG EN BRESSE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CHOSALLAND 01 par la société GIRARD. La société CHOSALLAND 01 ferait apport à la société GIRARD de la totalité de son actif, soit 405 438,16 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 42 679,21 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 362 758,95 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société FINANCIERE GIRARD [Société par actions simplifiée au capital de 310 000 euros, dont le siège social est situé ZAC de la Tuilerie, 01330 VILLARS LES DOMBES, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro 445 150 873 RCS BOURG EN BRESSE], il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er février 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CHOSALLAND 01 depuis le 1er février 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société GIRARD. La société CHOSALLAND 01 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le jour de son approbation par l'Associée Unique de la société GIRARD. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Bourg en Bresse au nom des deux sociétés le 24 août 2021. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions

prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

